

AUGMENTATION DU SALAIRE DES FONCTIONNAIRES MACRON NOUS MEPRISE. ALLONS-NOUS L'ACCEPTER ?

Durant les campagnes électorales, présidentielles et législatives, le président-sortant Macron annonçait que le président-réélu augmenterait le salaire (traitement brut indiciaire) des fonctionnaires. **Le point d'indice est bloqué depuis 10 ans, dont 5 ans sous la gouvernance du dit-Macron.**

Promesse électorale visant à gagner quelques voix, avec le succès que l'on sait. La promesse électorale est « tenue » : + 3,5%. **La question posée à chaque agent.e territorial.e est donc, cette augmentation est-elle suffisante ? Ou n'est-ce pas un signe de plus du mépris affiché depuis 5 ans ?**

3,5% D'AUGMENTATION CA VEUT DIRE QUOI ? 50 EUROS PAR MOIS !

Je suis adjoint.e technique, 7^{ième} échelon, indice 352. Je gagnais 1320 euros, je vais gagner 1365 euros. Je suis éducatrice sportive ; 6^{ième} échelon, indice 381, je gagnais 1428 euros, je vais gagner 1478 euros. Je suis ATSEM principale 2^{ième} classe, échelon 4, indice 354, je gagnais 1327 euros, je vais gagner 1373 euros.

Bref, pour beaucoup d'entre nous, nous allons gagner 50 euros de plus. **50 euros ce n'est pas rien, mais ce n'est même pas un plein d'essence pour aller travailler.**

LA SITUATION SALARIALE DES FONCTIONNAIRES EST UN VRAI SCANDALE

Cette augmentation n'est évidemment pas à la hauteur de nos besoins, de notre utilité sociale et de l'augmentation des prix. **Depuis 20 ans, nous avons perdu environ 20% de « pouvoir d'achat », avec des salaires déjà très bas.** Et en 2022, ce scandale est d'autant plus perceptible par tou.te.s les agent.e.s avec l'explosion des prix de 5,2%. Certain.e.s parlent même déjà d'une inflation à plus de 7% pour 2022.

Et d'ailleurs, nombreux sont les services publics qui ne trouvent plus d'agent.e.s à recruter. Services sociaux, crèches, animation... Cette situation renforce le clientélisme de nos employeurs qui distribuent à qui ils veulent des primes, quand ils le veulent.

LA FEDERATION SUD CT REVENDIQUE

- une augmentation du point d'indice digne de ce nom
- une augmentation immédiate de 400 euros nets
- pas de traitement indiciaire à moins de 2000 euros nets
- le blocage des prix des produits de 1^{ère} nécessité
- la refonte des grilles indiciaires, l'avancement de grade automatique à l'ancienneté
- l'augmentation automatique de nos traitements en fonction de l'augmentation des prix.

Il n'y a pas de mystère. Si nous voulons leur arracher ce qu'ils nous doivent, il nous faudra construire le rapport de force et les mobilisations.

Il appartient aux agent.e.s, dans chaque collectivité, d'en discuter, d'en décider.